

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU FJORD-DU-SAGUENAY**  
**MUNICIPALITÉ DE BÉGIN**

**AVIS PUBLIC**

**Avis public adressé à toute personne habile à voter du territoire de Bégin concernant le recours possible auprès de la commission municipale du Québec afin d'examiner la conformité avec le plan d'urbanisme du règlement no 21-365 modifiant le règlement de zonage.**

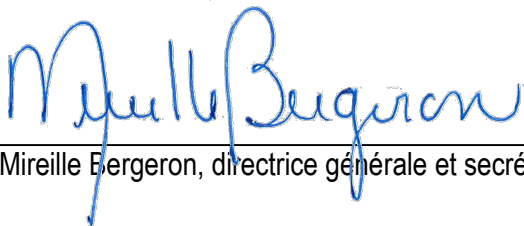
**À toute personne habile à voter du territoire de la Municipalité de Bégin**

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 2 août 2021, le Conseil de la municipalité de Bégin a adopté le règlement d'amendement numéro 21-365 modifiant le règlement de zonage numéro 15-288 relativement aux usages complémentaires de même nature ainsi qu'à la bonification des usages principaux autorisés au sein de la zone C126.;
2. Toute personne habile à voter du territoire de la municipalité peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité du règlement ci-haut mentionné par rapport au plan d'urbanisme.
3. Cette demande doit être transmise à la Commission dans les trente (30) jours qui suivent la publication du présent avis.
4. Si la Commission reçoit une telle demande d'au moins cinq (5) personnes habiles à voter du territoire de la municipalité de Bégin, celle-ci doit donner son avis sur la conformité du règlement au plan d'urbanisme dans les soixante (60) jours qui suivent l'expiration du délai prévu pour demander à la Commission son avis sur la conformité du règlement au plan d'urbanisme.
5. Les coordonnées de la Commission municipale du Québec sont les suivantes :

Commission municipale du Québec  
500, boulevard René-Lévesque Ouest  
Bureau 24.200, 24<sup>e</sup> étage  
Case postale 24  
Montréal (Québec) H2Z 1W

DONNÉ À BÉGIN, CE 3<sup>E</sup> JOUR DU MOIS D'AOÛT 2021



---

Mireille Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

*Je, soussignée, Mireille Bergeron, secrétaire-trésorière et directrice générale résidant à Saint-Ambroise certifie sous mon serment d'office que j'ai publié cet avis en affichant une copie entre 8 h et 16 h, le 3<sup>e</sup> jour du mois d'août 2021, à l'entrée du Centre municipal et sur le site internet de la municipalité de Bégin.*

*EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 3<sup>e</sup> jour du mois d'août deux mille vingt-et-un.*

  
Mireille Bergeron  
Secrétaire-trésorière et directrice générale